

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 4 - 6 février 1998

**PROJETS
D'INTERVENTION
PROLONGÉE EN FAVEUR
DE RÉFUGIÉS ET DE
PERSONNES DÉPLACÉES
SOU MIS À
L'APPROBATION DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**Point 8 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/98/8/2*
21 décembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

* Réimprimé pour raisons techniques

PROJET IRAN 5950¹

**Alimentation des Iraquiens et des
Afghans réfugiés en Iran et aide au
rapatriement**

Coût des produits alimentaires pour le PAM	4 320 000 dollars
Coût total pour le PAM	5 850 000 dollars
Contribution du gouvernement (TIEM)	1 560 000 dollars
Coût pour le HCR	13 390 000 dollars
Nombre de bénéficiaires	88 000 dans des camps de réfugiés (dont 30 000 à rapatrier)
Durée	Douze mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

¹ Compte tenu de la complémentarité des opérations logistiques et de l'harmonisation des rations alimentaires distribuées par le PAM aux Afghans et aux Iraquiens réfugiés en Iran, les deux projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR) - 4161 et 4258 - ont été fondus en une seule IPR. Ceci permet de rationaliser la gestion au niveau du bureau de pays et du siège du PAM.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional p.i.: P. Bourgeois tel.: 6513-2725

Coordonnateur de programmes: P. Turnbull tel.: 6513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



GENERALITES ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

Réfugiés iraqiens

1. Le premier afflux important de réfugiés iraqiens en Iran, de l'ordre de 50 000 personnes, a été provoqué par les troubles intérieurs qui ont secoué le nord de l'Iraq en 1988. Les réfugiés, qui ont continué d'affluer en 1989 et 1990, étaient 105 000 au début de l'année 1991. Le plus gros afflux a eu lieu après la guerre du Golfe en 1991, à la suite de l'insurrection kurde dans le nord et des troubles civils qui ont touché les arabes dans le sud. En deux mois, 1,2 million de réfugiés iraqiens seraient entrés en Iran.
2. La majorité des réfugiés kurdes ont regagné volontairement leur pays durant le deuxième semestre de 1991, après l'amnistie générale annoncée par le Gouvernement iraqien. Cependant, à peu près la moitié de la population totale de réfugiés iraqiens est restée en Iran, principalement pour des raisons politiques et socio-économiques. Depuis lors, les rapatriements ont été très limités.
3. Pendant l'automne de 1996, un nouvel afflux de Kurdes iraqiens a eu lieu, provoqué par les combats entre des factions kurdes dans le nord de l'Iraq. Entre septembre et novembre 1996, le pays a accueilli en moyenne 40 000 nouveaux réfugiés, mais au plus fort de l'exode, quelque 70 000 Kurdes iraqiens ont franchi la frontière. A la mi-décembre 1996, presque tous ces nouveaux réfugiés avaient regagné l'Iraq.
4. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le HCR estiment la population totale d'Iraqiens vivant actuellement en Iran à 600 000 personnes, principalement d'origine arabe. 480 000 d'entre eux sont arrivés entre 1971-75 et les 120 000 autres sont des réfugiés de la guerre Iran-Iraq de 1987-91, des réfugiés de la guerre du Golfe et quelques réfugiés arrivés en septembre 1996 restés dans le pays. Sur ces 120 000 personnes, quelque 65 000 vivent dans 27 camps et reçoivent une aide du PAM et du HCR. Seuls ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir eux-mêmes à leurs besoins sont installés dans des camps. Le PAM a aussi appuyé les efforts de rapatriement, de concert avec le HCR.
5. Depuis novembre 1988, le PAM fournit une assistance aux réfugiés iraqiens enregistrés qui vivent dans des camps en Iran, dans le cadre d'une série de trois opérations d'urgence et de cinq IPR au titre desquelles quelque 133 000 tonnes de denrées de base ont été livrées jusqu'à présent. L'IPR No 4161.04 a été approuvée par le Conseil d'administration en octobre 1996; une révision budgétaire a permis de financer l'aide jusqu'en mars 1998.

Réfugiés afghans

6. Le premier afflux important de réfugiés afghans en Iran a commencé en 1979, lorsque les combats se sont intensifiés en Afghanistan à la suite de l'intervention militaire de l'ex-Union soviétique. D'après les estimations du gouvernement, 2,9 millions d'Afghans sont entrés en Iran à cette époque, mais près de 1,5 million d'entre eux ont été rapatriés (le PAM et le HCR ont accordé une prime de rapatriement à 568 000 réfugiés depuis 1992), et il restait 1,4 million d'Afghans enregistrés en Iran au milieu de l'année 1997.



7. Depuis 1987, le PAM fournit une aide alimentaire aux réfugiés Afghans dans le cadre d'une opération d'urgence et de huit IPR, au titre desquelles environ 183 000 tonnes de denrées de base ont été livrées jusqu'à présent. L'IPR No 4258.07 a été approuvée par le Conseil d'administration en octobre 1996; une révision budgétaire a permis de financer l'aide jusqu'à la fin du mois de mars 1998.
8. Le PAM a commencé par venir en aide à ceux qui vivaient dans les zones rurales d'installation établies par le gouvernement dans les provinces orientales. En 1992 et en 1993, quelque 200 000 réfugiés afghans installés dans les provinces de Khorassan, Sistan/Baloutchistan et Kerman recevaient des vivres du PAM. Toutefois, en 1994, la plupart des réfugiés établis dans les zones rurales d'installation avaient été rapatriés, si bien que l'aide du PAM a été réduite en fonction de l'effectif de réfugiés encore présents dans les camps, à savoir 22 000 personnes. Depuis lors, la population des camps est demeurée à peu près stable. Entre 1995 et 1997, le PAM a continué de fournir une aide alimentaire à environ 22 000 Afghans dans six camps de réfugiés. Comme dans le cas des réfugiés iraqiens, seuls ceux qui n'étaient pas en mesure de subvenir eux-mêmes à leurs besoins sont installés dans les camps. Le PAM a aussi appuyé les efforts de rapatriement, de concert avec le HCR.

Généralités

9. Outre les denrées du PAM, la Société du Croissant-Rouge iranien a fourni une aide alimentaire limitée, en collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec quelques ONG locales et internationales. Le HCR a contribué aux services de soin et d'entretien, notamment dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'approvisionnement en eau, de l'infrastructure scolaire et des activités créatrices de revenus.
10. Qu'ils soient Iraquiens ou Afghans, les réfugiés qui vivent à l'extérieur des camps sont pour la plupart autonomes et gagnent leur vie grâce à différents types de commerce, d'affaires et d'emplois occasionnels dans les villes et les villages. Les réfugiés afghans ont généralement moins de mal que les Iraquiens à s'intégrer dans l'économie locale car ils parlent presque tous le farsi.

POLITIQUE ET ACTION DU GOUVERNEMENT

11. Le Bureau des étrangers et des immigrants (BAFIA), qui est l'organisme gouvernemental responsable des réfugiés, a demandé au PAM de poursuivre son appui, pour approvisionner en denrées de base les réfugiés iraqiens et afghans dans les camps, et pour faciliter les rapatriements.
12. Le gouvernement a conservé une position libérale en accordant l'asile aux réfugiés iraqiens et afghans. Cependant, sa politique consiste à les rapatrier dans leurs pays d'origine dès que possible.
13. Les réfugiés ont beaucoup de mal à trouver du travail en raison de la stagnation de l'économie iranienne. La montée du chômage en Iran a incité le gouvernement à limiter leur accès au marché du travail. Depuis le début de l'année 1997, l'application plus stricte de la législation a restreint les possibilités d'emploi pour les réfugiés iraqiens et afghans.

14. La majorité des réfugiés peuvent cependant acheter du pain subventionné, envoyer leurs enfants à l'école publique et avoir accès aux services de santé (bien qu'ils soient désormais de plus en plus souvent payants). On estime que les subventions alimentaires et sanitaires coûtent au gouvernement 27 dollars par réfugié et par an. Le HCR fournit un appui aux services publics d'éducation et de santé dispensés en dehors des camps officiellement établis, dans les zones à forte concentration de réfugiés.
15. Au milieu de l'année 1997, le Ministère de l'intérieur a annoncé son intention de délivrer de nouvelles cartes temporaires unifiées à tous les réfugiés, en remplacement des cartes permanentes et temporaires actuelles, et de distribuer des cartes aux "sans-papiers". Ainsi tous les réfugiés présents en Iran sont en voie d'inscription ou de réinscription, et ceux qui étaient en possession de cartes temporaires périmées seront autorisés à rester jusqu'à l'expiration des nouvelles cartes. Cependant, les titulaires des nouvelles cartes seront tenus de signaler leur lieu de résidence aux bureaux locaux du BAFIA, tous les six mois.
16. La plupart des réfugiés sont intégrés dans des zones d'installation urbaines ou rurales et, en milieu rural, certaines sont principalement, voire exclusivement, habitées par des réfugiés, surtout dans l'est de l'Iran. Cependant, ceux qui reçoivent une assistance directe vivent dans des camps gérés par le BAFIA avec l'appui du PAM et du HCR (l'appui fourni par le gouvernement à ces camps est décrit plus loin dans la section sur les apports non alimentaires).

QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

17. Qu'ils soient ou non installés dans des camps, les réfugiés se heurtent aux mêmes difficultés pour assurer leur autonomie: les possibilités d'emploi se raréfient et la législation du travail est appliquée de façon plus stricte.
18. La politique du gouvernement consiste à favoriser le rapatriement des réfugiés dès que les conditions de sécurité leur permettent de regagner leur région d'origine. Le BAFIA, le PAM et le HCR appuient des efforts de rapatriement. Le gouvernement n'a pas l'intention d'allouer de terres aux réfugiés.
19. Le BAFIA n'est pas contre le principe des activités vivres contre travail, mais il ne les envisagera que pour compléter les rations mensuelles de soin et d'entretien. Compte tenu de sa politique et des ressources globales dont il dispose, le PAM n'autorisera pas ce type d'activité en sus des rations alimentaires mensuelles complètes qui sont fournies à tous les habitants des camps.
20. Les réfugiés qui vivent dans les camps ont du mal à devenir autonomes, en partie parce que bon nombre d'entre eux n'ont pas de compétences négociables sur le marché du travail. Le HCR appuie, en coopération avec l'organisme technique compétent du Gouvernement iranien, des stages de formation et des activités rémunératrices. Grâce aux qualifications et à l'expérience qu'ils auront acquises, les réfugiés pourront non seulement remettre en état leurs logements et les infrastructures communautaires, mais également devenir autosuffisants sur le plan économique lors de leur rapatriement.
21. Les hommes participent à des stages de formation dans les domaines de la menuiserie, de l'électricité et de la fabrication de briques. Les activités rémunératrices offertes aux jeunes filles et aux femmes vivant dans les camps reflètent les restrictions culturelles qui limitent leurs perspectives d'emploi à l'extérieur des camps. Elles reçoivent une



formation de deux à six mois à l'artisanat (par exemple, tissage de kilims et autres tapis et confection de vêtements) et une modeste rémunération en espèces et ont la possibilité d'obtenir un certificat des autorités iraniennes.

22. Les réfugiés ayant reçu une formation perçoivent des salaires comparables à ceux qui prévalent dans la société iranienne. Des études de marché ont été entreprises pour déterminer si les produits peuvent être vendus à des prix compétitifs. Chaque atelier est conduit par un comité composé de représentants des hommes et des femmes réfugiés participant à l'activité, de la direction des camps et du HCR.
23. Bien qu'il y ait des écoles dans tous les camps, les parents tendent à ne pas y envoyer leurs filles, surtout dans les camps afghans. L'écart entre le nombre de garçons et de filles scolarisés est important: en moyenne, les garçons scolarisés représentent 12 pour cent de la population totale des camps, contre cinq pour cent seulement pour les filles. L'écart est particulièrement marqué dans les classes supérieures, les filles tendant à abandonner l'école à l'entrée dans le secondaire. Pour corriger ce déséquilibre, le PAM a introduit en 1997 une incitation alimentaire pour encourager les familles à envoyer leurs filles à l'école. Le programme "huile pour la scolarisation" consiste à distribuer de l'huile végétale (environ 4,5 kilogrammes par mois) à chaque fille qui fréquente régulièrement l'école, pendant une année scolaire de neuf mois. Le bidon d'huile opère un transfert de revenu important (environ 7,3 dollars) et est facile à transporter. Il peut jouer un rôle déterminant dans la décision que prendront les familles de garder leurs filles à la maison pour travailler ou de les envoyer à l'école.
24. On prévoit que le taux de scolarisation des filles atteindra 10 pour cent de la population des camps en 1998, contre 12 pour cent pour les garçons. De ce fait, quelque 8 500 bénéficiaires recevront au total 344 tonnes d'huile végétale, pendant toute la durée de cette IPR.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

25. Les objectifs de l'assistance du PAM en Iran sont conformes aux politiques et aux stratégies de base qui régissent ses activités: a) l'aide alimentaire est fournie pour sauver la vie de réfugiés; b) l'aide alimentaire est indispensable du point de vue de la protection sociale et humanitaire; et c) l'aide alimentaire améliore l'état nutritionnel et la qualité de la vie des personnes les plus vulnérables, à des périodes particulièrement critiques de leur existence. Les secours alimentaires sont coordonnés avec les secours fournis par d'autres organisations humanitaires.
26. Une mission conjointe du PAM et du HCR a visité les camps en mai 1997 pour évaluer les besoins alimentaires des réfugiés en Iran. Le HCR appuie les initiatives du gouvernement par des activités d'éducation et de formation, et en contribuant à accroître l'autonomie des réfugiés dans le cadre de projets créateurs de revenus.

BENEFICIAIRES

Alimentation des réfugiés dans les camps

27. La population totale de réfugiés en Iran est estimée à deux millions de personnes, dont 600 000 Iraquiens et 1,4 million d'Afghans. Toutefois, l'assistance fournie par le PAM

sous forme de rations mensuelles a été limitée aux 88 000 réfugiés vivant dans les 33 camps reconnus par le HCR et le BAFIA. Toute la population des camps reçoit une aide alimentaire du PAM: des rations complètes sont distribuées à chaque personne enregistrée.

28. Lorsque des aliments, tels que les colis alimentaires familiaux fournis par le Croissant-Rouge iranien ou par des ONG, sont disponibles pour compléter les denrées du PAM, la direction du camp les distribue aux familles les plus vulnérables. Les critères de vulnérabilité désignent comme groupes prioritaires les familles dirigées par une femme, les handicapés physiques ou les malades, du fait de leurs possibilités limitées de trouver un emploi à l'intérieur ou à l'extérieur du camp.
29. Dans les camps iraqiens, on estime que la population de réfugiés comprend 50 pour cent d'hommes et 50 pour cent de femmes, la famille moyenne étant constituée de sept membres. Dans les camps afghans, la population se compose de 45 pour cent de femmes et de 55 pour cent d'hommes, et la famille moyenne compte six membres.
30. La population de réfugiés vivant dans les camps iraqiens et afghans s'est stabilisée et n'a été affectée que par des changements mineurs au cours des deux dernières années. Des abris temporaires ont été construits pour les réfugiés arrivés fin 1996, mais il sont restés peu de temps puisque la majorité d'entre eux ont regagné l'Iraq avant la fin de l'année.
31. Selon les statistiques du gouvernement vérifiées par le HCR, au milieu de 1997, 64 485 Iraquiens et 22 704 Afghans vivaient dans les camps de réfugiés établis par le Gouvernement iranien qui bénéficient d'un appui du HCR. Le tableau ci-dessous indique la population des camps de réfugiés, par province:

VENTILATION DE LA POPULATION DE REFUGIES	
Province	Nombre de réfugiés
Réfugiés iraqiens	
Khuzestan	23 608
Azerbaïdjan occidental	16 551
Fars	7 394
Kermanshah	5 781
Kurdistan	4 979
Lorestan	2 923
Centre	2 595
Zanjan	484
Tehran	170
Total Iraquiens	64 485
Province	Nombre de réfugiés
Réfugiés afghans	
Kerman	10 538
Sistan Baloutchistan	5 265
Centre	2 826



Semnan	2 191
Bushehr	1 884
Total Afghans	22 704

32. Le nombre total de réfugiés vivant dans les camps a augmenté de un pour cent entre 1996 et 1997, en raison des rapatriements très limités, de la croissance nette de la population (naissances moins décès) et des mouvements nets vers les camps. Certains réfugiés ont eu des difficultés à s'intégrer dans la société iranienne et sont venus s'installer dans les camps, où leur sont fournis des aliments et des services de base.
33. En général, les camps sont loin des villages et des villes. Néanmoins, environ 30 pour cent des hommes adultes vivant dans les camps ont réussi à trouver un emploi à l'extérieur; parmi ceux-ci, moins de 20 pour cent ont un emploi permanent et les autres sont des travailleurs occasionnels. Les salaires journaliers s'échelonnent entre trois et cinq dollars. Les femmes réfugiées, qu'elles soient Iraquiennes ou Afghanes, travaillent rarement à l'extérieur des camps pour des raisons culturelles.
34. La mission conjointe PAM/HCR a pu visiter sept camps sur 33. Les conditions de vie des réfugiés n'ont guère varié l'année passée et on ne prévoit pas d'amélioration pour 1998. C'est pourquoi le PAM et le HCR continuent de recommander que l'aide alimentaire fournie par le PAM sous forme de rations mensuelles soit limitée à la population résidant dans les camps officiellement établis. Pendant une période d'un an (1er avril 1998 - 31 mars 1999), une population cible de 88 000 réfugiés bénéficiera de cette assistance.

Rapatriement

35. Les efforts de rapatriement sont axés sur toute la population de réfugiés. Etant donné que moins de cinq pour cent de la population totale de réfugiés réside dans les camps, la plupart des rapatriés n'en font pas partie. Les rapatriements des deux dernières années n'ont donc pas eu pour effet de réduire la population des camps. A moins que le nombre de rapatriements ne soit largement supérieur aux prévisions, il est peu probable qu'ils entraîneront une réduction nette de la population des camps.
36. Le PAM a l'intention de continuer à appuyer le HCR dans ses efforts de rapatriement volontaire des Iraquiens et des Afghans. Cependant, l'effectif projeté pour les rapatriements de 1998 est inférieur aux chiffres prévus pour ces dernières années. Au cours des deux années passées, le nombre effectif de rapatriements a été bien inférieur aux prévisions.
37. Les rapatriements ont progressé à un rythme lent en 1996, et plus encore en 1997, comme l'indique le tableau ci-dessous. Au milieu de l'année 1997, l'effectif de rapatriement, qui avait initialement été fixé à 10 000 Iraquiens et 300 000 Afghans, a été ramené à 5 000 Iraquiens et 25 000 Afghans. Normalement, le nombre de rapatriements augmente à la fin de l'année scolaire et atteint son maximum en juillet-août. Le nombre d'Afghans et d'Iraquiens ayant regagné leur pays durant ces deux mois a été deux fois plus élevé que la moyenne de la période janvier-septembre, mais est resté très inférieur aux prévisions.

ÉVOLUTION DU RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS, 1992-1997

Réfugiés	1992	1993	1994	1995	1996	1997 (janv.-sept.)
Afghans	6 92	337 49	121 40	91 65	8 36	1 578
Iraquiens	0	0	2 29	1 69	1 41	3 878
Total	6 92	337 49	123 69	93 34	9 78	5 456

* Septembre-décembre 1994.

38. Certains réfugiés iraqiens vivant dans les provinces de l'Azerbaïdjan occidental et du Kurdistan semblent disposés à regagner l'Iraq, à condition que la sécurité soit suffisante pour leur permettre de rentrer et de se réinstaller et que leur sécurité alimentaire soit assurée. Depuis l'adoption de la Résolution 986 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le PAM fournit une ration de deux mois aux réfugiés qui regagnent le nord de l'Iraq, dans l'attente de leur inscription sur la liste ouvrant droit à des vivres, au titre de la Résolution 986 du Conseil de sécurité. Le gouvernement soumet au PAM les listes de rapatriés, qui sont vérifiées par le HCR. Le BAFIA et le HCR avaient prévu que 3 000 Iraquiens de plus regagneraient leur pays pendant les quatre derniers mois de 1997, mais la reprise des combats entre des factions kurdes dans le nord de l'Iraq a interrompu le processus de rapatriement. Les réfugiés iraqiens sont généralement rapatriés par familles. En 1997, les rapatriés se composaient à 51 pour cent de femmes et à 49 pour cent d'hommes.
39. En Afghanistan, les combats entre les Talibans et les forces de l'opposition se poursuivent; en outre, le Gouvernement iranien s'est montré hésitant à rapatrier les Afghans vers les zones contrôlées par les Talibans. Les réfugiés afghans qui reviennent dans leur pays d'origine peuvent bénéficier des activités de grande ampleur du PAM en Afghanistan, qui absorbent chaque année quelque 170 000 tonnes de denrées et s'adressent à 1,5 million de bénéficiaires. En Afghanistan, le PAM apporte son appui dans divers domaines: secours alimentaires aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux groupes vulnérables; ventes de pain subventionné aux groupes vulnérables et aux pauvres dans les villes; activités de relèvement vivres-contre-travail à forte intensité de main-d'oeuvre (sous réserve d'une répartition équitable des avantages entre les hommes et les femmes); et aide alimentaire à la formation. Soixante pour cent des rapatriés afghans sont des hommes et 40 pour cent des femmes: une proportion relativement élevée de rapatriés sont des hommes seuls.
40. Etant donné que les rapatriements ont été limités ces deux dernières années et que les conditions politiques n'ont guère varié dans les pays voisins, les rapatriements devraient être beaucoup plus faibles dans le futur immédiat. Ainsi, le PAM et le HCR se sont accordés sur un effectif prévisionnel de rapatriements pour 1998 de 10 000 Iraquiens et 20 000 Afghans. Si les rapatriements progressent à un rythme plus rapide que prévu, le PAM réajustera cette IPR grâce à une révision budgétaire. Si le nombre de rapatriés est trop élevé pour pouvoir être corrigé par une révision budgétaire, le PAM approuvera une opération d'urgence pour couvrir les besoins supplémentaires. Le gouvernement a indiqué que dans cette éventualité il pourrait prêter du blé au PAM pour les rapatriements, qui lui serait remboursé sur les denrées fournies par l'opération d'urgence; ceci permettrait de poursuivre les efforts de rapatriement sans retard.
41. Le PAM et le HCR continueront de mettre en place des réserves d'urgence pour le programme de rapatriement volontaire des réfugiés iraqiens et afghans, préparé en



collaboration avec le gouvernement iranien. Le PAM fournit 50 kilogrammes de blé par rapatrié; cette ration a une valeur locale de 14 dollars, égale au coût total pour le PAM. Le HCR fournira des feuilles de plastique ainsi que des dons en espèces (25 dollars par personne en 1997). Sur la base de l'effectif de planification, établi à 10 000 Iraquiens et 20 000 Afghans et d'une période de 12 mois, le PAM allouera 1 500 tonnes de blé.

42. L'Organisation internationale pour les migrations contribue aux rapatriements en organisant des convois pour transporter les réfugiés jusqu'à la frontière, les Kurdes iraquiens quittant le pays par les provinces du Kurdistan et de l'Azerbaïdjan occidental, alors que les rapatriés afghans transitent par les postes de frontière établis dans les provinces de Khorasan et du Sistan-Baloutchistan.

ARTICLES NON ALIMENTAIRES

43. Le gouvernement fournit les articles non alimentaires et les services extérieurs essentiels aux réfugiés installés dans les camps, avec l'appui de la communauté internationale. Cet appui est principalement apporté par le HCR, mais des ONG nationales et internationales fournissent aussi une aide limitée.
44. Les camps sont généralement bien entretenus. Là où les hivers sont rudes, ils ont ordinairement des maisons de béton ou des logements préfabriqués. Avec l'appui du HCR, le gouvernement a doté les camps d'écoles, de services de santé, de combustible et d'électricité, d'installations d'assainissement et d'autres infrastructures de base.
45. Des fourneaux et du combustible (kérosène) sont fournis aux ménages dans les camps, ce qui a permis de réduire la pression sur les ressources en bois de feu aux alentours. Les disponibilités d'eau potable sont suffisantes. Les centres de santé des camps disposent d'infirmières et des services d'un médecin soit à plein temps, soit pour des visites. Des services de planification de la famille sont également disponibles. Le HCR a renforcé son appui aux centres de santé depuis que le gouvernement a réduit les subventions qu'il leur accordait.
46. L'IPR est mise en oeuvre par le gouvernement par l'intermédiaire de ses structures nationales et régionales: elle est coordonnée, au niveau national, par le BAFIA qui relève du Ministère de l'intérieur et, dans les provinces, par les bureaux régionaux du BAFIA. Ainsi, le gouvernement assure les services d'administration et de gestion pour toutes les activités menées dans les camps de réfugiés. Outre l'aide apportée par des organismes d'aide internationaux et nationaux, le gouvernement fournit des aliments complémentaires et d'autres articles, tels que savon et détergent, citernes d'eau et ustensiles de cuisine.

MODALITES D'EXECUTION

47. Le BAFIA est responsable de l'exécution générale, depuis la réception des produits alimentaires du PAM au port d'entrée jusqu'à la distribution des rations mensuelles dans les camps de réfugiés. Les frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) sont à la charge du Gouvernement iranien, à l'exception de ceux concernant les denrées du programme de rapatriement, qui sont financés par le PAM. Le HCR distribue les denrées liées aux rapatriements.

48. Le gouvernement finance les frais de meunerie du blé. Les réfugiés paient une somme symbolique pour le pain afin de recouvrer les coûts de boulangerie. Les réfugiés des camps reçoivent de la farine de blé ou du pain (trois miches de 100 grammes par personne et par jour). Il y a des boulangeries dans la plupart des camps de réfugiés. Les autres produits alimentaires du PAM (riz, légumes secs, huile végétale et sucre) sont distribués gratuitement sous forme de rations en vrac, et directement distribués aux chefs de familles sous forme de rations mensuelles.
49. La coordination et le système d'établissement des rapports sur l'utilisation des produits alimentaires se sont améliorés depuis la création d'un Comité alimentaire national, composé du Directeur adjoint du BAFIA, du Directeur de pays du PAM et du représentant du HCR. Ce comité examine les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires, les données rassemblées et les registres, les procédures, les mécanismes de distribution, et toutes les questions concernant les camps. La coordination des activités des ONG est appuyée par le Consortium international pour les réfugiés en Iran qui se réunit régulièrement pour échanger des informations et facilite les opérations des ONG internationales avec le gouvernement.

STRATEGIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

50. Toute l'aide alimentaire importée par le PAM est livrée aux ports de Bandar Abbas et/ou Bandar Imam Khomeini, où elle est remise aux autorités gouvernementales compétentes (BAFIA). Le blé en vrac du PAM est livré à l'Office céréalier de l'Etat, qui met ensuite à disposition une quantité équivalente de farine de blé prélevée dans ses entrepôts, aussi près que possible des camps de réfugiés. L'Office céréalier dispose d'un réseau de silos qui couvre tout le pays; cet arrangement réduit considérablement les frais de transport intérieur et a permis au PAM d'emprunter du blé du gouvernement en cas d'interruptions dans sa filière alimentaire. Pour les autres denrées livrées par le PAM aux camps de réfugiés, le BAFIA organise le transport jusqu'aux entrepôts des provinces ou des districts où ils seront ensuite livrés aux camps de réfugiés. Le HCR a fourni un appui pour la construction d'entrepôts supplémentaires dans les camps.
51. Après l'intervention du PAM et du HCR en 1996, le BAFIA a créé des Comités alimentaires dans les camps de réfugiés. Ces comités veillent à ce qu'il y ait des femmes parmi les représentants des groupes chargés de la distribution des denrées. La mission conjointe PAM/HCR a noté que, malgré la création des Comités alimentaires, les membres les plus influents des comités de réfugiés restent les chefs traditionnels, tels que les anciens et les membres du clergé. Le PAM a demandé aux directeurs des camps de faire en sorte que les Comités alimentaires soient reconnus comme le forum compétent pour les discussions liées à l'aide alimentaire. Les Comités alimentaires ont pris quelques mesures élémentaires pour garantir la transparence: chaque réfugié des camps connaît désormais ses droits en matière de ration alimentaire et tous les réfugiés possèdent des cartes individuelles sur lesquelles sont mentionnées les rations auxquelles ils ont droit et celles qu'ils ont effectivement reçues.

SUIVI DES RESULTATS

52. Les rapports sur l'utilisation des denrées du PAM sont établis par les autorités des camps, sous la direction du personnel du PAM et du HCR. Les rapports sur les



distributions alimentaires et les bénéficiaires n'ont pas été satisfaisants dans le passé. Cependant, le BAFIA a tenu compte des observations du PAM et les autorités des camps ont amélioré les procédures d'enregistrement des réfugiés et d'établissement des rapports. Pratiquement tous les camps dans lesquels s'est rendue la mission conjointe PAM/HCR au milieu de l'année 1997, ont rassemblé des informations ventilées par sexe sur les bénéficiaires ainsi que sur les distributions alimentaires et les stocks. Les données sur la population sont généralement ventilées par sexe, groupe d'âge et ménage. Celles sur les distributions alimentaires sont enregistrées chaque mois. Les élèves des écoles sont aussi recensés par âge et par sexe, et des détails sur la fréquentation scolaire sont fournis pour le programme huile pour la scolarisation.

53. Le PAM exhorte le BAFIA à faire en sorte que tous les camps se conforment aux exemples réussis de procédures d'établissement des rapports. En outre, une attention plus grande doit être accordée au processus de collationnement et d'agrégation des statistiques disponibles dans les camps et le PAM a offert de continuer à fournir un appui au BAFIA dans ce domaine. Le HCR tient des "profils des camps" impliquant la collecte systématique des données provenant de chaque camp. Les profils contiennent des informations détaillées sur la population, les services de santé, l'assortiment alimentaire, l'approvisionnement en eau, l'hygiène, l'abri, l'éducation, les services communautaires, l'accès au travail et les possibilités d'emploi, l'appui logistique reçu, l'investissement par réfugié et les besoins prioritaires.
54. Le PAM s'efforce d'améliorer encore le suivi des indicateurs de performances. Le PAM et le HCR, en collaboration avec le BAFIA, s'attachent à renforcer la fiabilité des rapports mensuels insérés dans les rapports de situation trimestriels et les rapports sur la situation des disponibilités alimentaires. Ces rapports seront plus complets et comprendront des données normalisées sur les produits et sur les bénéficiaires, telles que: a) pour les produits: livraisons des produits alimentaires du PAM et quantités livrées dans le cadre d'accords d'emprunt ou d'échange; livraisons provenant d'autres sources (par exemple, ONG); quantités distribuées et quantités restantes en stock; et b) pour les bénéficiaires: nombre de bénéficiaires par pays d'origine, ventilés par sexe.
55. Le suivi de l'assortiment alimentaire et de l'utilisation des denrées au niveau des ménages sera assuré par des contrôleurs du PAM, qui procéderont à une évaluation rapide portant par exemple sur la proportion consommée, échangée ou commercialisée et sur les autres sources d'alimentation. De même, les contrôleurs du PAM examineront certaines variables de la sécurité alimentaire qui ont une incidence sur la consommation d'aliments complémentaires à ceux fournis par le PAM, dans les ménages, notamment: revenu du travail, prix des aliments et accès physique au marché. Les résultats de la surveillance nutritionnelle dans les centres de santé des camps seront suivis au moyen de visites périodiques et, sous réserve de l'approbation du gouvernement, d'une enquête nutritionnelle sur la population des camps (voir la section ci-dessous sur les considérations nutritionnelles et l'assortiment alimentaire). L'impact du programme huile pour la scolarisation sera mesuré en évaluant l'augmentation de la fréquentation scolaire des filles dérivant de l'incitation alimentaire, par exemple dans le cadre d'une analyse de la situation "avant" et "après".
56. Le PAM postera un fonctionnaire de terrain dans l'ouest de l'Iran, pour contribuer à améliorer le suivi et les rapports sur l'exécution du projet. Le HCR a accepté que le contrôleur soit basé dans l'un de ses bureaux situé dans cette région du pays.

CONSIDERATIONS NUTRITIONNELLES ET ASSORTIMENT ALIMENTAIRE

57. Les centres de santé qui ont été inspectés par la mission conjointe PAM/HCR ont signalé que dans les camps de réfugiés les niveaux de malnutrition étaient plus ou moins comparables à ceux qui prévalent dans la société iranienne. Cependant, si les cas de malnutrition grave étaient très rares, quelques cas de malnutrition modérée ont été enregistrés, en particulier parmi les femmes enceintes et les mères allaitantes et les nourrissons. Ces groupes à risque sont surveillés en permanence. De l'avis des médecins et des aides-soignants du Ministère de la santé, les cas de malnutrition résultent davantage de la préparation inadéquate des aliments que de leur insuffisance ou de leur qualité inappropriée. Le Ministère de la santé encourage l'allaitement au sein dans les camps de réfugiés. Les centres de santé situés dans les camps fournissent du lait pour nourrissons en quantité limitée, uniquement pour les bébés dont les mères n'ont pas suffisamment de lait. Le lait pour nourrissons est fourni par le Ministère de la santé ou donné par des ONG.
58. La mission conjointe a proposé au BAFIA qu'une ONG effectue en 1998 une enquête nutritionnelle sur la population des camps. Si les conclusions de l'enquête le justifient, le PAM et le HCR prendront des dispositions pour faire distribuer des rations supplémentaires. Les éventuelles denrées de base supplémentaires (céréales, matières grasses alimentaires, légumes secs et autres sources de protéines, aliments composés, sel, sucre et biscuits riches en énergie) seront mobilisées par le PAM. Si des aliments complémentaires sont nécessaires (aliments frais locaux, épices, thé et lait en poudre/thérapeutique), ils seront mobilisés par le HCR, conformément au Mémorandum d'accord entre le PAM et le HCR.
59. Pour cette IPR, la mission conjointe PAM/HCR a recommandé de ne pas apporter d'autres changements à la taille de la ration. En 1997, les rations destinées aux réfugiés afghans ont été augmentées pour les harmoniser avec celles des réfugiés irakiens. Ainsi, le PAM continuera à fournir à toute la population des camps (Irakiens et Afghans) une ration journalière composée de blé (350 grammes), de riz (100 grammes), d'huile végétale (20 grammes), de légumes secs (30 grammes) et de sucre (15 grammes); cette ration correspond à un apport de 1 900 kilocalories et 50 grammes de protéines par personne et par jour. La valeur locale de la ration mensuelle du PAM est d'environ 7,3 dollars par personne.
60. L'Iran est un pays à déficit vivrier et les prix des denrées sur le marché intérieur n'ont généralement pas été compétitifs. Le PAM a pu emprunter du blé au gouvernement. Ce mécanisme de prêt sera maintenu au cas où les besoins en blé de la population des camps de réfugiés dépasseraient les ressources du PAM disponibles dans le pays à un moment donné.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

61. Le Directeur exécutif recommande ce qui suit au Conseil d'administration:
- a) approuver la poursuite de l'aide alimentaire aux réfugiés irakiens et afghans installés dans des camps en Iran, sur la base d'une ration journalière individuelle pour environ 88 000 réfugiés, pendant une période de 12 mois, du 1er avril 1998 au 31 mars 1999 (16 543 tonnes);



- b) approuver la poursuite du programme de distribution d'huile destiné à favoriser la scolarisation des filles dans les camps (344 tonnes); et
 - c) approuver la poursuite du programme de rapatriement volontaire de l'Iran, en fournissant du blé pour un effectif de rapatriés estimé à 10 000 Iraquiens et 20 000 Afghans (1 500 tonnes).
62. Les besoins alimentaires totaux pour l'IPR sont estimés à 18 387 tonnes de vivres, représentant un coût total pour le PAM de 5 847 793 dollars. Pour plus de détails, voir les annexes I et II.

ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
Coûts opérationnels directs			
Produits alimentaires ¹			
– Blé	12 742	168	2 141
– Riz	3 212	278	892 931
– Huile alimentaire	987	695	685 961
– Légumes secs	964	450	433 801
– Sucre	482	335	161 471
Total, produits alimentaires			4 321
Transport externe		49,43	908 811
TTEM			127 501
TIEM		85	
Total partiel, coûts opérationnels directs			5 351
Coûts de soutien directs (voir annexe II pour les détails)			103 501
Total coûts directs			5 461
Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			387 661
COÛT TOTAL DU PROJET			5 841

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires



ANNEXE II**COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS (*en dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel international	
Volontaires des Nations Unies (14 mois)	
Fonctionnaires nationaux	19 000
Personnel local et temporaire	47 500
Total partiel	66 500

Voyages et indemnités journalières de subsistance

Déplacements internationaux	–
Déplacements intérieurs	15 000
Total partiel	15 000

Dépenses de bureau

Location des locaux	4 500
Services collectifs	–
Communications	2 000
Fournitures de bureau	1 000
Réparation et entretien du matériel	500
Total partiel	8 000

Véhicules

Entretien	6 500
Carburant	2 000
Total partiel	8 500

Matériel

Matériel de communication	3 500
Autre matériel (pour les bureaux auxiliaires)	2 000
Total partiel	5 500

TOTAL COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	103 500
---------------------------------------	----------------